

DIPLOMES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

DEFINITIONS DES EPREUVES PONCTUELLES DE LV ET FICHES D'ÉVALUATION

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DIPLÔME/Mention	RÉFÉRENCE	NATURE DES ÉPREUVES	FICHE D'ÉVALUATION
Baccalauréat Professionnel	B.O. n°21 du 27 mai 2010	Epreuve ponctuelle obligatoire Epreuve facultative	Fiches distinctes pour LV1, LV2 et LV facultative
Sections européennes de lycée professionnel	B.O. Hors-Série n°9 du 05 octobre 2000	Epreuve spécifique	Document académique d'aide à l'évaluation
Brevet Professionnel	B.O. n°14 du 8 avril 2016 J.O. du 1^{er} août 2017 B.O. n°30 du 19 octobre 2017	Epreuve ponctuelle obligatoire Épreuve facultative	Fiche unique pour LV obligatoire et facultative
Brevet des Métiers d'Art	B.O. n°23 du 6 juin 2013	Epreuve ponctuelle obligatoire Epreuve facultative	Pas de fiche publiée mais utilisation possible de la grille de bac pro correspondante aux fins d'aide à l'évaluation
Mention Complémentaire « Accueil dans les transports »	B.O. Hors-Série n°3 du 30 avril 1998	Epreuve E3 – « Communication professionnelle »	Pas de fiche d'évaluation
CAP	B.O. n°29 du 17 juillet 2003	Epreuve ponctuelle obligatoire Epreuve facultative	Pas de fiche d'évaluation
Baccalauréat Professionnel Élèves en situation de handicap	B.O. n°12 du 22 mars 2012	Dispense et adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante	Fiche d'évaluation adaptée